

# AVIS A TOUTES LES LOGES ET A TOUS LES FRÈRES DE LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

A::L::G::D::G::A::D::L::U::

La Respectable Loge

.....

à l'Orient de

.....

inscrite sous le numéro ..... sur le registre de la Grande Loge Nationale Française,  
réunie en son Orient le ..... de l'année 201...

après avoir constaté l'irrégularité juridique et maçonnique des modifications statutaires  
générales intervenues à compter du 3 décembre 1997  
et procédé à un vote en loge suivant les modalités de son Rite et de son Règlement  
Intérieur,

**RÉTABLIT SA SOUVERAINETÉ** sous l'obédience de la GLNF, en conformité avec la  
Constitution du 4 novembre 1915 et avec le Règlement Général de la GLNF édition 1986  
seul à ce jour resté légitime dans la continuité et dans la régularité des textes fondateurs de  
la GLNF.

Cette réappropriation de souveraineté, qui inclut l'autonomie de gestion, administrative et  
financière, est d'application immédiate.

Le présent avis est conforme à la délibération signée par les frères et conservée par la loge.

Le Vénérable Maître